RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1964 B 00115
Numéro SIREN : 064 801 152
Nom ou dénomination : FIDECOMPTA FIDUCIAIRE D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt 40705

FIDECOMPTA
Fiduciaire d'Expertise Comptable
Société Anonyme au Capital de 200 000 €
Siège social :
Parc du Banian
75 Montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE
064 801 152 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

Nomination d'un nouvel administrateur

Après régulières délibérations sur les diverses questions à l'ordre du jour, l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le 28 Juin 2019 et réunissant le quorum requis pour délibérer valablement a, notamment, adopté à l'unanimité la résolution suivante :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de **Monsieur Patrick DALLO** de son mandat d'Administrateur **à effet du 10 Mai 2019,** et décide de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024 :**

- **Monsieur Jésahël GOBIN,** né le 05 Août 1972 à Nantes, demeurant et domicilié : 733, Chemin de la Madrague, 83270 SAINT CYR SUR MER.

Monsieur Jésahël GOBIN étant par ailleurs salarié de la société FIDECOMPTA, et ce depuis le 02 septembre 2008 (contrat de travail signé le 15 juillet 2008 à effet du 02 septembre 2008), il conservera l'antériorité et le bénéfice de son contrat de travail qui ne sera pas suspendu.

Il sera exclusivement rémunéré au titre de son contrat de travail.

Il est rappelé que la collaboration salariée est un mode d'exercice professionnel dans lequel il n'existe de lien de subordination que pour la détermination des conditions de travail. Le collaborateur salarié ne peut avoir de clientèle personnelle.

Monsieur Jésahël GOBIN présent, déclare accepter le présent mandat. Il exercera ses fonctions conformément aux statuts.

Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président Directeur Général



Greffe du tribunal de commerce de Marseille : dépôt N°40705 en date du 08/10/2019